

CREATION D'UNE SCEA

Vous devez constituer un dossier comprenant :

- le formulaire M 0 Agricole** dûment rempli et signé sur les trois feuillets
- un formulaire NSM** pour chaque dirigeant et chaque associé exploitant

Pièces justificatives pour la société :

- 2 exemplaires des statuts originaux** signés par les associés et enregistrés auprès du service des impôts, **ou 2 expéditions des statuts** s'ils sont notariés ;
- 2 copies des statuts** de la société (1 copie pour la MSA, 1 copie pour les Impôts) ;
- une publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la constitution de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date de l'envoi ;
- 2 copies de l'acte, délibération ou décision** constatant la nomination des gérants si ceux-ci ne sont pas désignés par les statuts (procès verbal enregistré en général) ;
- un justificatif de jouissance des locaux** du siège de la société (attestation de mise à disposition du propriétaire + titre de propriété, taxe foncière...)

Pièces justificatives pour les gérants :

- une copie de la carte d'identité ou du passeport,**
- une déclaration de l'intéressé** faisant connaître sa **filiation**, ou un **extrait d'acte de naissance** ;
- une attestation sur l'honneur** relative à l'**absence de condamnation** ou de sanction pour chaque personne ayant le pouvoir d'engager la société ;

Autres pièces :

- un pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité ;
- un chèque de 83,96 €** libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce
- un chèque de 54 €** à l'ordre de l'Agent Comptable Chambre d'Agriculture des BDR